



# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 Juin 2023

Le 8 juin de l'an deux mille vingt-trois, à 18h00 le Conseil Municipal de Branne régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Marie-Christine FAURE, Maire.

**Présents :** Marie-Christine FAURE, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Olivier JONQUIERE, Léo GERVILLE-REACHE, Isabelle HENRY, Estelle BARAT, Véronique PARSAT, Pascal OLIVARES, Eric NICOINE, Didier GODFROY, Serge MAUGEY,

**Pouvoirs :** Marie-José HOUDRY à Stéphane COLOZZI (absent)

A été désignée Secrétaire de séance : Isabelle HENRY

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 6 avril 2023.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Demandes de scrutin particulier :** non

---

## Ordre du jour :

2023080601 - Délibération création service Police Municipale

2023080602 - Délibération modification Règlement Intérieur du Conseil Municipal

2023080603 - Délibération Créances douteuses

2023080604 - Travaux 2023

2023080605 - École

2023060806 - Questions diverses

---

## **2023080601 Délibération Création Service Police Municipale**

Madame le Maire informe le Conseil que l'ASVP est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2023. Il est envisagé la création d'un service de Police Municipale et l'ouverture d'un poste de Policier Municipal. Il convient de fermer le poste d'ASVP.

Elle demande s'il y a des questions.

M. Godfroy Didier demande pourquoi un policier municipal et non pas un ASVP et quelle est la différence entre les 2.

Mme le Maire explique que les pouvoirs de police sont différents et plus adaptés désormais.

M. Maugey Serge demande si l'agent technique recruté en 2021 ne pourrait pas convenir pour le poste d'ASVP.

Mme le Maire répond que le poste lui a été proposé en 2022 et qu'il n'a pas souhaité y donner une suite favorable.

Pas d'autre question. Mme le Maire procède au vote à 18h02.

Pour	Contre	Sens du Vote
Marie-Christine FAURE Eric NICOINE Laetitia GUEDES-FERNANDES Véronique PARSAT Oliver JONQUIERE Estelle BARAT Isabelle HENRY Léo GERVILLE-REACHE Pascal OLIVARES Serge MAUGEY	Didier GODFROY	Pour : 10 Contre 1 La décision 2023080601 est adoptée à la majorité

Précision :

18h 02 - Mme le Maire demande qui est pour : les membres présents à l'exception du vote contre précité.

En ce même temps, à savoir 18h02, M. Colozzi (ayant reçu pouvoir de Mme Houdry), M. Sarraute, Mme Grelot arrivent en salle du conseil municipal.

Ils souhaitent participer au vote, s'étonnent qu'en seulement 2 minutes, la séance en soit déjà au vote du point n°01 de l'ordre du jour.

Mme le Maire informe qu'ils n'ont pas le droit de voter pour la présente délibération car ils sont arrivés en retard.

Pour les délibérations suivantes, **Le nombre de votants est donc porté à 15**

Des échanges vifs ont lieu entre les membres du conseil, certains manifestant leur désaccord sur le contexte, d'autres argumentant la légitimité de la situation.

18h05 : Départ de Mme Grelot et Mrs Colozzi, Sarraute, Maugey

**Le nombre de votants est donc porté à 10**

18h06 : Départ de M. Godfroy

**Le nombre de votants est donc porté à 9**

18h07 Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Accusé de réception en préfecture  
033-213300718-20230704-20230107-AR  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Madame le Maire présente trois modifications concernant :

- Article 1 : l'horaire est porté à 18h.
- Article 5 : Questions Orales qui devront être adressées par mail 48h à l'avance à mairie-de-branne@orange.fr
- Article 15 : Police de l'Assemblée : La consommation de boissons (hormis l'eau), de nourriture, est interdite durant les séances de conseil municipal. Le téléphone portable sera placé en mode silencieux.

Pour	Contre	Sens du Vote
Marie-Christine FAURE Eric NICOINE Laetitia GUEDES-FERNANDES Véronique PARSAT Oliver JONQUIERE Estelle BARAT Isabelle HENRY Léo GERVILLE-REACHE Pascal OLIVARES		Pour : 9 Contre 0 La décision <b>2023080602</b> est adoptée à l'unanimité

#### 2023080603 Délibération Créances Douteuses

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de constituer des provisions pour Créances Douteuses, celles-ci constituant des Dépenses Obligatoires. De ce fait est prévu une provision de 15% soit 193 euros au compte 6817.

Pour	Contre	Sens du Vote
Marie-Christine FAURE Eric NICOINE Laetitia GUEDES-FERNANDES Véronique PARSAT Oliver JONQUIERE Estelle BARAT Isabelle HENRY Léo GERVILLE-REACHE Pascal OLIVARES		Pour : 9 Contre 0 La décision <b>2023080603</b> est adoptée à l'unanimité

#### 2023080604 Travaux 2023

Madame le Maire a fait le point sur quelques travaux réalisés et ceux qui restent à faire.

#### 2023080605 Ecole

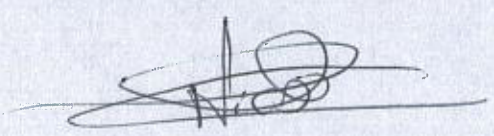

Il a été décidé par l'Académie la fermeture d'une classe ayant pour cause la baisse d'effectif d'enfants. Cependant de nouvelles inscriptions font envisager l'ouverture d'une autre classe après la rentrée scolaire.

Accusé de réception en préfecture  
033-213300718-20230704-20230107-AR  
Unité de traitement n° 4/06/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

2023080606 Questions diverses

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Eric NICOINE concernant les illuminations de Noël puis à Monsieur Léo GERVILLE-REACHE concernant le Bulletin Municipal.

La séance est levée à 18h33

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
Marie Christine FAURE P/O le Maire Eric Nicoine 1 <sup>er</sup> Adjoint	Isabelle HENRY
	

Certifié affiché le ..04.. Juillet 2023

Eric Nicoine 1<sup>er</sup> Adjoint, pour servir et faire valoir ce que de droit. Signature :

